GEEMANS GO TO THE OPERA.

They Are More Discriminating Critics Than the French and Dramas Are Cleaner.

The opera begins in Dresden at seven o'clock and closes at ten, writes Lilian Bell from Berlin to the Ladies' Home Journal. The best seats are absurdly cheap, and whole families, whole schools, whole communities, I should say, go there together. Coming straight from Paris, from the theatrical, vivacious, enthusiastic French audiences, this first German audience seemed serious, thoughtful, appreciative, but unenthusiastic. They use more judgment about applause than the French. They never interrupt a scene, or even a musical phrase, with misplaced applause. Their appreciation is slow, but hearty, and always worthily disposed. The French are given to exaggerating an emotion and to applauding an eccentricity. Even their subtlety is overdone. The German drama is cleaner, the family tie is made much of, sentiment is encouraged instead of being ridiculed as it too often is in America, but the German point of view of Americans is quite as much distorted as the French. That statement is severe but true. It would be utterly impossible for the American girl to be more exquisitely misunderstood than by French and German men.

HE MIXED HIS TERMS.

But He Probably Appreciated the Force of the Law None the Less.

A daily observation of that part of the community that from either poverty or weakness gives employment to the criminal courts, furnishes opportunities for the study of humanity that few can enjoy, says the Louisville Commercial. These people usually have very limited education, many of them have none; yet the natural shrewdness of the race, sharpened by experience and by suffering, develops some extremely keen minds. What they learn, they learn "by ear," as it were; wherefrom some very amusing occurrences arise.

A lawyer, who is a close observer, said: "Some time ago I talked with a French negro from New Orleans, who was a prisoner in the county jail. This was when the police were charging persons who were arrested on suspicion, as 'suspected felons.' He was to be presented in the circuit court for indictment. I said: 'What are you in jail for?' He answered: 'They say I am a "respected fellow!"' 'Well, when do you get a trial?' 'I don't know,' he said, 'I go to the circus court to-morrow!'"

Wonder what the grave judges would think of that?

A CAMEL'S TWO AVERSIONS.

The Big Ungainly Animal Hates Black Clothes and Does Not Want to Be Touched.

Camels very frequently wear muzzles made of rope, and this leads to a misconception, says a writer in London Sketch. It is merely to prevent them snatching at the trees along the wayside, and not on account of viciousness, for they are the kindest and most humane of animals, and, I feel convinced, could not find it in their hearts to hurt a fly. They are, moreover, not half so conceited and overbearing as they look.

Two great dislikes they have. One is to people wearing black clothes and the other to being jostled in the streets, or even touched.

I once went to call on a beautiful white camel, and, as it was Sunday, I put on a black coat. The camel looked at me, edged away, and finally turned his back to me.

Not understanding, I insisted on patting him, whereupon he repeated the same antics and gave a deep growl and the driver explained that a camel detests somber raiment, probably because he becomes accustomed to the bournouses of the Arabs.

LOCKED IN DEATH.

Courageous Buck Deer Whose Fierce Conflicts Often Result Fatally.

Although it is generally known how the buck beer fight and how sometimes in consequence their antlers become inextricably entangled, there are few persons who have seen them when so interlocked, says the New York Times.

At certain seasons of the year when the does are breeding their young the bucks are both very fierce and courageous in their protection of them and the approach of another buck is a signal for battle. In these conflicts it frequently happens that one or the other is killed and there are occasional instances in the course of these struggles of the antlers becoming interlocked between each other, which results in the death of both animals. One instance is on record where three pairs of horns were found thus entangled together, the skulls and skeletons lying as proof of the deadly outcome of the battle.

It is in October and November that the buck becomes so combative and in a few weeks thereafter he loses his sleek condition, sheds his horns and retreats to the denser forest.

Drawn by Washington.

At a recent sale of autograph letters in London an original plan and survey entirely in the hand of George Washington and made by him in 1750, when a surveyor in the woods of Virginia, was sold for $50. A fine letter written by William Penn, dated 1707, brought $56.85.

Gold and False Teeth.

About 4,000,000 false teeth are manufactured annually in the United States, while one ton of gold, three tons of silver, and platinum to the value of $100,000, are used in filling teeth.

TEETH OF SOLDIERS.

The Kaiser Is Going to Have Those of His Troopers Put in Good Order.

Toothache has been lately a great source of annoyance to the kaiser. Not that the imperial molars are, so far as I know, threatened with premature decay. Were this the case, nobody would risk the penalties of lese majesty by openly asserting it. The case is, however, from a public point of view, far more serious. It appears that the entire German army suffers from dental troubles to such an extent that it has been found difficult to find non-commissioned officers capable of giving the word of command. When they attempt to utter familiar formula the "Tention!" "Stand at ease!" "Shoulder arms!" and so forth, mere confused and inarticulate sounds issue from their toothless gums. Things are bad enough on the parade ground, but what would happen on a battlefield one hardly ventures to conjecture. Worse still, the boys in the training school for "noncoms." seem to be in no better plight than their elders. Nearly all of them, after inspection, seemed to have one or more hopeless tusks, while a large proportion can only be rendered fit for service by strict submission to the dentist's orders, and many are beyond the reach of art. His majesty has resolved to spend at once 11,000 marks on stopping the teeth of his Christian warriors or in providing them with false sets. This applies only to the Prussian contingent. Several of the subject states have not made up their minds to incur the expense.

PECULIAR CHICAGO HABIT.

A Great Many Citizens Always Go to the Left in Entering or Leaving Buildings.

Chicago enjoys the exceptional distinction of being the only left-handed city in the union. That is, the good people of this bustling metropolis violate all the "rules of the road," so far as the matter of keeping to the right is concerned when entering or leaving public buildings. If a man, for instance, approaches a building where the entrance consists of two swinging doors, he will invariably reach out with his left hand, pull open the left-hand door and make a wild dash *to get outside, running the* risk of collision with anybody who remembers that to go to the right is the first law of navigation on land, says the Chicago Chronicle.

The habit of doing things the wrong way has taken such firm hold on the people that the man who uses the left-hand door and is run into glares in amazement at the "offender," utterly oblivious of the fact that he himself is the one who should be blamed. It makes no difference that there are two doors of equal width, one for entrance and one for exit. He, if going in, will seize on the exit door and reverse the proceeding if coming out. Half an hour's observation anywhere in the business district will demonstrate the truth of this assertion.

OLD-TIME POST OFFICES.

Some Points of Advantage About the London Mail Established in 1677.

The postmasters were free from all public offices, from liability to quarter soldiers, and they received gazettes free of postage, "wherewith they advantage themselves in their common trade of selling drink, and they have their single letters free to London."

The rates of postage in 1677 were comparatively low. A single letter—i. e., a letter consisting of one sheet of paper only—could be sent for any distance up to 80 miles for 2d., and beyond 80 miles for 3d. A letter weighing an ounce cost 8d. for 80 miles, and 1s beyond, says London Notes and Queries.

The mails were dispatched from London about midnight on Tuesdays, Thursdays and Saturdays, and were due to arrive in London early on Monday, Wednesday and Friday mornings. They were carried on horseback at the rate of five miles an hour, and they were liable to a detention of not more than half an hour at each postoffice (stage) on the road. England was divided into six runnings, or roads, viz: West, Bristol, Chester, North, Yarmouth and Kent, starting from Plymouth, Bristol, Chester, Edinburgh, Yarmouth and Dover, respectively.

Wales Wants Representation.

"Gallant little Wales," says the London Chronicle, "is putting forward a claim for representation in the royal coat-of-arms, as well as for inclusion in the union jack. With this object a provisional committee has drawn up a memorial to the queen, praying that the fourth quarter of the royal shield—which, as they very truly say, is practically unfilled, since it is a repetition of the first quarter—be devoted to insignia for Wales. The claims of the principality to heraldic recognition are not to be disputed. It is the only nationality in Europe that has no distinctive blazon to exhibit to the world, although its history is associated with more than one symbol."

About Telegraph Poles.

The number of poles used for telegraph wires per mile varies from 20 to 22 on minor lines, to 26 to 30 on main lines. These poles are of regulation height, in order that the lowest wire shall not be less than 12 feet from the ground, and as the poles are set into the ground from four to six feet, they measure from 20 to 22 feet in length. The sag or dip varies, of course, with the number of poles per mile, and the condition of the atmosphere, but the average is about 14 feet.

Our Pension List.

The United States pension list has attained to such huge dimensions that the cost of publishing it would alone amount to $200,000.

A CHANGE OF OPINION.

And Percy Found the Indignant Young Lady Soon Ready to Retract.

"I'll have nothing more to do with him," declared one of the belles of Detroit, with a pout, according to that city's Free Press. "He's a perfect stick. The idea of him coming here regularly every week and then dropping off suddenly to come at long intervals, just when it suits him. I'll show him. Remember, mamma, if he calls I'm not in, and if he asks me to go any place I'll tell him that I have a previous engagement. I never did care a snap of my finger for him, anyhow," and there were tears in her eyes, just as an evidence of good faith.

"Never mind, dear," consoled the mother, who had been through the mill herself. "It's not worth worrying over."

"I'm not worrying, and don't you dare to think that I'm worrying, either. The best Percy will ever get from me is a cold bow of recognition when we happen to meet. As for our being frineds any more, that is simply out of the question. There goes that telephone," and the mother could not help hearing the home end of the conversation.

"Oh, hello, Percy, I knew your voice. Have a cold, haven't you? That's too bad. This unseasonable weather has made so many people sick. Saturday night? Won't that be charming? Nothing could please me more. At eight o'clock I'll be ready. It's awfully kind of you. Good-by."

Then she whistled her own accompaniment to a waltz as she danced back to her mamma, who made innocent inquiry.

"Oh, that's Percy. Wants me to go to the theater Saturday night. How thoughtful, and what an old dear he is!"

ANCIENT POLITICAL "RINGS."

Monopolists Flourished Centuries Ago in Rome and Egypt as They Do To-Day.

The evil of monopolies and rings was known to the ancients, Aristotle, referring to them in his "Politics," and then, as now, it was found necessary to hold them in check by legislation. The monopolist was in Roman law called a Dardanarius, and published under the Lex Julia de Annona, says London Answers. Monopolies of clothing, fish and all articles of food were prohibited by Emperor Zeno under pain of confiscation and exile; so that it is certain that the "rings" of the ancient days were as mischievous as those of to-day. At Athens a law limited the amount of corn a man might buy. The earliest recorded instance we have was a corn "ring."

There is an ancient tradition that the king who made Joseph his prime minister and committed into his hands *the entire administration of Egypt* was Apepi. Apepi was one of the shepherd kings and ruled over the whole of Egypt, as Joseph's Pharaoh seems to have done. The prime minister, during seven years of remarkable plenty, bought up every bushel of corn beyond the absolute needs of the Egyptians and stored it. During the terrible famine that followed, he was sure to get his own price, and bartered corn successfully for the Egyptians' money, cattle and lands, and taking one-fifth for Pharaoh, made him supremely wealthy. It was not merely a provident act, but a very politic one, his policy being to centralize power in the monarch's hands.

GOLD BRICK IN DISGUISE.

A Silver Pitcher Presented by Citizens to a Steamer Proves Only of Pewter.

It has been discovered that a once magnificent testimonial which was presented by the citizens of Baton Rouge to the steamer City of Baton Rouge, nearly 20 years ago, is nothing but a gold brick, reports the St. Louis Republic. Recently the assets of the St. Louis and Anchor line were sold at auction. Among the goods was what appeared to be a silver water pitcher, on which was considerable handsome engraving, showing that it had been presented to the steamer by the citizens of the town after which the boat was named. Shortly before the sale commenced an old river pilot told a story about the pitcher that caused spirited bidding when it was offered for sale. The pilot's story was that 168 citizens of Baton Rouge had each contributed a silver dollar to be melted down and made into the testimonial. At the auction sale all the speculators figured on getting this $168 worth of silver very cheaply. The price was soon run up to $49, and it was knocked down to a well-known speculator. Soon after the sale the owner of the pitcher discovered that the prize was made of common pewter and was worth about $1.

Peculiar Funeral Customs.

Swiss funeral customs are most peculiar. At the death of a person the family inserts a formal, black-edged announcement in the papers asking for sympathy and stating that "the mourning urn" will be exhibited during certain hours on a special day. In front of the house where the person died there is placed a little black table, covered with a black cloth, on which stands a black jar. Into this the friends and acquaintances of the family drop little black-margined visiting cards, sometimes with a few words of sympathy on them.

Wonderful Accuracy.

In recent experiments with Vicker's six-inch rapid-firing gun the accuracy was such that two of the projectiles in a round of ten dicharges went through the same hole in a target. It is anticipated that picric acid will be adopted by the British authorities as an explosive for shells.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District, connue comme le No 1825 rue Berlin,

Entre les rues Baronne et Dryades.

Alphonse D. Denis vs William C. Fulham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,192—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Dryade et Baronne, mesurant cinquante pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Ledit morceau ou portion de terre étant composé du tout du lot No 6, lequel mesure trente pieds de face à la rue Berlin sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et cette portion du lot No 7, qui touche au lot No 6, mesurant vingt pieds de face à la rue Berlin sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les deux propriétés décrites formant ladite portion de terre de cinquante pieds de face à la rue Berlin sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Carroll et Carroll, avocats pour le plaignant.
16 avril—16 17 19 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété du Septième District.

Emile E. Hatry vs Geo C. Lefaye.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 56,138—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1º Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson de cet état, désigné comme ilet No 289 A, nouveau No 618, borné par l'avenue du Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à vingt-six, inclusivement, d'après un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, en date du 5 mars 1866 et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin, ancien notaire en cette ville, les lots Nos 1 à 10, les deux inclusivement, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face sur l'avenue du Canal, par une profondeur sur chacun de cent dix-sept pieds six pouces; lots 11, 12, 13 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de cent cinquante pieds. Lots Nos 14 à 23, les deux inclusivement, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de cent dix sept pieds six pouces et les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dix-Septième sur cent cinquante pieds chacun de profondeur.

2º. Vingt-six certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelques sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant les lots numérotés de 1 à 26, les deux inclusivement, dans l'ilet 289, mesurant 619 lequel est borné par l'avenue du Canal, les rues Dublin Dixon et Dix-huitième, étant le tout du dit ilet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Canal et Dublin, et trois cent vingt six pieds de face sur chacune des rues Dixon et Dix-huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser, Jr., avocat du plaignant.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux grands ilets de terre de valeur dans le Septième District, avec améliorations, etc.

John J. Paquette vs Mme Rachel L Benton, exécutrice testamentaire dative.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,184—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1º Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson de cet état, désigné comme ilet No 289 A, nouveau No 618, borné par l'avenue du Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à vingt-six, inclusivement, d'après un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, en date du 5 mars 1866 et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin, ancien notaire en cette ville, les lots Nos 1 à 10, les deux inclusivement, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face sur l'avenue du Canal, par une profondeur sur chacun de cent dix-sept pieds six pouces; lots 11, 12, 13 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de cent cinquante pieds. Lots Nos 14 à 23, les deux inclusivement, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de cent dix sept pieds six pouces et les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dix-Septième sur cent cinquante pieds chacun de profondeur.

2º. Vingt-six certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelques sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant les lots numérotés de 1 à 26, les deux inclusivement, dans l'ilet 289, mesurant 619 lequel est borné par l'avenue du Canal, les rues Dublin Dixon et Dix-huitième, étant le tout du dit ilet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Canal et Dublin, et trois cent vingt six pieds de face sur chacune des rues Dixon et Dix-huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser, Jr., avocat du plaignant.
15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de janvier 1898 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
21 avril—21 25 30 Greffier.

LIBRAIRIE FRANCAISE

IMPRIMERIE et CABINET DE LECTURE

L. DERMIGNY,

126 West 25th St. N. Y.

Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et de journaux français.

Romans et Livres de fonds prix de Paris.

Nouveautés, Publications diverses, Paroissiens romains, Gravures, Musique, Chansons etc.

Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, du Mexique et des Antilles, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, des cables du monde entier et un annuaire de 6500 noms et adresses de Français aux Etats-Unis, notamment ceux de la Nouvelle-Orléans.

Prix: broché 30 cents; relié, 50 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme No 5367, rue Magasins, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

Charles B. Fee vs E. J. Cassard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,019—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 mai 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 22, maintenant 241, borné par l'avenue Peters et les rues Magasins, Léontine et Camp, désigné par le No Quatre et mesurant trente pieds deux et 25|100 face sur la rue Magasins trente pieds de profondeur dans le fond, cent dix-sept pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne séparant du lot 3 et cent seize pieds neuf pouces et 37|100 de pouces sur la ligne séparant du lot No 5.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse Orléans.
Harris Gagne, avocat du plaignant.
15 avril—15 16 22 29—Mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District.

Encoignure des rues Philippe et Race (maintenant Franklin) et portant les Nos 2145 et 2147 rue Philippe.

Charles Mazzoletti vs Mme James P. Harvey et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,064—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 mai 1898, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances là-dessus, située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippe, Jackson, White et Race [maintenant Franklin] ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Philippe et Race et mesurant vingt neuf pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Philippe, vingt-neuf pieds dix pouces en largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Race (*maintenant rue Franklin*) cent dix-neuf pieds neuf pouces et six lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt et un pieds dix pouces et cinq lignes, ladite portion de terre est composée de tout le lot No 14 et une portion du lot No 15, comme le tout paraît plus amplement en se référant à un devis fait par J. A. de Hémécourt, voyer, le 29 mars 1891.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Dart & Kernan, avocats pour le plaignant.
1 av—1 2 7 15 22 29 mai—5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Connu comme les Nos 2411 et 2413 rue North Peters, entre les rues Espagne et Mandeville.

Mme Hattie J. Heck, Veuve de George Heck vs George They.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,705—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 mai 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, (anciennement Peters), Espagne, Mandeville et Decatur, désignés par les lettres D et E, sur un plan dressé par A. De Armas, député voyer de ville, le 17 janvier 1882, et aussi sur un devis dressé le 20 octobre 1887, par ledit A. De Armas, et attaché à un acte passé pardevant John R. Lagier, notaire public en cette ville, le 18 janvier 1888, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot D mesurant dix-neuf pieds de face à la rue Nord Peters (autrefois rue Peters), soixante-dix-neuf pieds, onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, et soixante-dix-neuf pieds onze pouces, et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot E, avec l'usage d'une allée en commun, faisant face à la rue Mandeville et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes en largeur; et le lot E mesurant dix-neuf pieds, quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Nord Peters (autrefois Peters), soixante-dix-neuf pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot D, et soixante dix-neuf pieds, onze pouces et une ligne sur l'autre ligne de côté avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Mandeville et mesurant trois pieds, dix pouces et quatre lignes en largeur,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. N. Whittemore, avocat pour le plaignant.
1er avril—1 2 7 15 22 29—mai 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Amélioré dans le Troisième District.

Connu comme 2411 rue Nord Peters, entre les rues Espagne et Mandeville.

Mutual Building & Homestead Association vs George They.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 55,675—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 mai, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal 2411 rue Nord Peters situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nord Peters (autrefois Peters), Espagne, Mandeville et Décatur, désigné par la lettre D, sur un plan dressé par A. de Armas, député voyer de ville le 17 janvier 1882 et aussi sur un devis dressé par le dit A. de Armas le 20 octobre 1887 et attaché à un acte passé pardevant John R. Lagier, notaire en cette ville le 18 janvier 1888, et mesurant dix-neuf pieds de face à la rue Nord Peters (autrefois Peters), soixante-dix-neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, et soixante dix neuf pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot E avec l'usage d'une allée en commun, faisant face à la rue Mandeville et mesurant trois pieds dix pouces et quatre lignes en largeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. Zach Spearing, avocat pour le plaignant.
1 avril—1 7 2 15 22 29—mai 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du Quatrième District.

Joseph McCarton versus John Joseph Wiese; No 37,811.

The Southern Cotton Oil Co. versus Joseph J. Weise; No 40,460.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans la première affaire ci-dessus, et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 mai 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

I Trois certains lots ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages là-dessus y appartenant où de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 379, borné par les rues Première, Deuxième, Clara et Magnolia lesquels dits lots ou portions de terre sont désignés par les lettres C D I sur un certificat d'arpentage fait par S G. De L'Isle, C. E., voyer, daté le 27 décembre 1897 et annexé à un acte passé pardevant Emile James Barnett, notaire en cette ville, le 2 février 1898 dans l'affaire de la vente de propriété de John J Weis à Edouard Burke, ledit lot C mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Magnolia sur quatre vingt douze pieds onze pouces de profondeur façade sur la rue Première et une profondeur de quatre vingt sept pieds et neuf pouces sur la ligne de côté vers la rue Deuxième, de là sur une ligne courant parallèlement à la rue Magnolia et s'étendant vers la rue Deuxième soixante-quatre pieds sept pouces, de là sur une ligne courant parallèlement à la rue Première et s'étendant vers la rue Clara cinquante-sept pieds un pouce et quatre lignes, de là sur la ligne du fond courant parallèlement à la rue Clara et s'étendant vers la rue Première, quatorze pieds trois pouces et trois lignes, de là sur une ligne parallèlement à la rue Première et s'étendant vers la rue Magnolia cinquante et un pieds onze pouces et quatre lignes, de là sur une ligne courant parallèlement avec la rue Magnolia et s'étendant vers et jusqu'à la rue Première, quatre-vingt pieds sept pouces et quatre lignes, et le dit lot C est composé de la plus grande portion de l'original. Le lot No trois d'une portion des lots originaux Nos deux, un et quatorze.

Le lot D commençant à une distance de quatre-vingt-douze pieds et onze pouces de l'encoignure des rues Magnolia et Première et mesurant trente pieds un pouce de face à la rue Première sur quatre-vingt pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot D est composé d'une partie des lots originaux 3, 2, 1, 14, 15 et 16.

Le lot I commençant à une distance de quatre-vingt pieds sept pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant quatorze pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds et quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ledit lot I est composé d'une partie du lot original No 14.

Lesquels dits lots Nos 3, 2, 1, 14, 15 et 16 ensemble avec d'autres lots furent annuls par le défendeur par achat de la New South Building and Loan association par acte pardevant W. D. Denègre, ancien notaire en cette ville, le 30 juin 1891, enregistré dans le bureau des aliénations de cette ville dans le livre 142 folio 135.

II. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cet e ville dans le même désigné par le Numéro municipal 411, borné par les rues Première, Deuxième Willow et Claiborne, le dit lot est désigné par le No 8 sur un plan fait par W. de Lacey, encanteur, et annexé à un acte pardevant Wm J. Castell, ancien notaire en cette ville, les 13 et 21 jours de septembre 1871, le dit lot No 8 mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Première sur une profondeur de quatre vingt-seize pieds six pouces entre lignes parallèles.

Lequel dit lot No 8 a été acquis par John J. Weis ensemble avec les lots Nos 15 et 16 du dit ilet par achat de C. Haslaner par acte passé pardevant A. J. Lewis notaire en cette ville le 2 janvier 1882 enregistré dans le bureau des aliénations en cette ville dans le livre 116 folio 99.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
H. G Morgan avocat pour les plaignants.
1 avril—1 2 7 15 22 29—mai 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Cinquième District.

Connu comme No 801 avenue Opelousas, coin de la rue Belleville.

Agapito Crespo vs Mme Mary A. Holton, veuve de John T. Tierney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,275—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Belleville dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 127 compris entre les avenues Opelousas, (anciennement Market,) Sidell, (anciennement Jackson), Elmira et la rue Belleville (anciennement Chestnut) Le dit lot est désigné par le No 1 conformément à un croquis annexé à un acte passé pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 30 juin 1891, ledit lot mesurant trente-deux pieds de face à l'avenue Opelousas (anciennement Market) sur une profondeur de cent trente pieds de face à la rue Belleville et formant l'encoignure dudit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Wm H. Seymour, avocat pour le plaignant.
22 avril—22 23 29 —mai 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le sherif civil de propriétés de valeur améliorées dans le Quatrième District.

Sur la rue Soraparu, entre Rousseau et St Thomas. La rue à l'arrière étant Philip.

Connue comme "Vienna Model Bakery"

Emanuel Smith vs Vienna Model Bakery Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,901—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 12 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite